

PROVINCE DE QUÉBEC M*RC DE PAPINEAU*

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le vendredi 7 septembre 2018, 20 heures, à la salle communautaire sise au 849, chemin du Tour-du-Lac, à Lac-Simon, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.



Sont présents :

Chantal Crête Gilles Ladouceur

Anik Bois Don Saliba Odette Hébert Jean-François David

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Blais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. CONSEIL

Mot de bienvenue du maire.

- 1.1 Ouverture de la séance.
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2018.
- 1.4 Corrections de procès-verbaux.
- 1.5 Dépôt du budget de la Régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP).

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

- 2.1 Dépôt des rapports administratifs.
- 2.2 Dépôt de la correspondance Voir Annexe C.
- 2.3 Contrat d'entretien ménager de l'hôtel de ville fin de contrat.
- 2.4 Contrat d'entretien ménager de l'hôtel de ville et autres nouveau contrat.
- 2.5 Présentation d'un projet pour la mise en commun de services avec la Municipalité de Duhamel Surveillance et sécurité nautique et terrestre.
- 2.6 Mandat à la firme Imausar dossier NDC 23200-003.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. **GESTION FINANCIÈRE**

- 4.1 Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois d'août et des salaires pour la période du 22 juillet au 25 août 2018.
- 4.2 Adoption du règlement 499-2018 Modification des annexes A, C et D au règlement 491-2018 concernant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon.
- 4.3 Approbation des transferts aux différents postes budgétaires.
- 4.4 Dépôt du rapport financier au 31 août 2018.
- 4.5 Appui d'une résolution de la MRC relative au programme TECQ.

5 **COMMUNICATIONS**

- 5.1 Mot du maire suivi mensuel relatif aux rencontres et comités.
 - a) Fibre optique.



INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

- 6.1 Dépôt du rapport sur la formation des pompiers 2016-2018.
- 6.2 Embauche de deux pompiers à temps partiel.

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

- 7.1 Lancement d'un appel d'offres par invitation pierre et gravier.
- 7.2 Réparation du camion 6 roues.

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- **8.1** Lancement d'un appel d'offres public pour la gestion des conteneurs à l'écocentre.
- 8.2 Rencontre du 8 septembre Atelier d'information pour les chasseurs et propriétaires de terrain.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

Aucun dossier à l'ordre du jour.

10 ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

- 10.1 Suivi de l'évènement du Gymkhana.
- 10.2 Suivi de l'évènement de la course de boîtes à savon.
- 10.3 Demande d'autorisation Rallye-X défi les 13 et 14 octobre 2018.
- 10.4 Projet présenté à Kino-Québec accepté.

11 POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

Aucun dossier à l'ordre du jour.

L2 DIVERS

Aucun dossier à l'ordre du jour.

13. PAROLE AU PUBLIC

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSEIL

Le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et il les invite à avoir une pensée pour les personnes malades; il remercie les gens qui ont pris la peine de venir faire un don de sang à la clinique des maires qui s'est tenue la semaine dernière.

L'objectif de 75 dons a été atteint et Héma Québec compte bien revenir l'an prochain.

L.1 Ouverture de la séance

219-09-2018

Ouverture de la séance

Il est proposé par Madame Chantal Crête Et résolu

D'ouvrir la séance à 20 heures.

ADOPTÉE à l'unanimité



1.2 Adoption de l'ordre du jour

220-09-2018

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Chantal Crête Et résolu

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité.

1.3 Adoption du procès-verbal

221-09-2018

Adoption du procès-verbal Séance ordinaire du 3 août 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal du 3 août 2018 dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Chantal Crête Et résolu

QUE la lecture du procès-verbal du 3 août 2018 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.4 Corrections de procès-verbaux

Tel que prévu à l'article 202.1 du Code municipal, la directrice générale et secrétaire-trésorière a apporté des corrections aux procès-verbaux des séances du 27 avril 2018, ainsi que des 4 et 25 mai 2018. Essentiellement, ces corrections portent sur la numérotation des règlements, notamment en ce qui concerne le règlement autorisant une dépense et un emprunt de 500 000.\$ pour les travaux sur le chemin du Haut-des-Côtes.

1.5 Régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP)

222-09-2018

Prévisions budgétaires 2019 de la Régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau - présentation à faire aux nouveaux élus municipaux

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau a déposé ses prévisions budgétaires pour l'année 2019, et ce, pour des revenus et des dépenses estimés à 375 852.\$;

CONSIDÉRANT QUE ce budget prévoit une quote-part pour le remboursement de l'emprunt prévu pour l'achat de terrains et que cette quote-part est basée sur trois critères:

CONSIDÉRANT QUE le maire de la Municipalité de Lac-Simon a manifesté son opposition à l'adoption de l'emprunt, n'étant pas suffisamment informé du projet d'investissement pour prendre une décision éclairée;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des maires est maintenant composé de plusieurs nouveaux élus et qu'il serait utile de tenir une séance portant sur le mandat de la Régie et les orientations futures quant au développement du parc industriel régional vert de Papineau;

CONSIDÉRANT QUE cette rencontre pourrait également intéresser d'autres élus nouvellement en poste, sans compter l'importance de pouvoir compter sur un appui largement consensuel et éclairé quant au développement de ce parc industriel régional;



EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Madame Chantal Crête Et résolu

QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon manifeste son désir de voir la MRC de Papineau organiser une rencontre visant à exposer le mandat, les orientations et les étapes à franchir par la Régie intermunicipale du Parc régional vert de Papineau afin de donner la visibilité et la viabilité nécessaires au développement du parc industriel situé au Sud de notre MRC.

ADOPTÉE à l'unanimité

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

2.1 Dépôt des rapports administratifs

Les rapports administratifs du mois d'août ont été déposés.

2.2 Dépôt de la correspondance

La correspondance du mois d'août a été déposée.

2.3 Contrat d'entretien ménager de l'hôtel de ville - fin de contrat

223-09-2018

Contrat d'entretien ménager de l'hôtel de ville - fin de contrat

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc Carbonneau, responsable de l'entretien ménager de l'hôtel de ville, a donné sa démission;

CONSIDÉRANT QUE la démission de monsieur Carbonneau prenait effet dès que nous serions en mesure de le remplacer;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Madame Chantal Crête Et résolu

QUE le Conseil remercie monsieur Marc Carbonneau pour ses années de service en entretien ménager et accepte sa démission en date du 4 septembre 2018.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.4 Contrat d'entretien ménager des bureaux municipaux - nouveau contrat

224-09-2018

Contrat d'entretien ménager de l'hôtel de ville et autres - nouveau contrat

CONSIDÉRANT la nécessité de faire effectuer l'entretien ménager de l'hôtel de ville et, occasionnellement, des autres immeubles de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Madame Chantal Crête Et résolu

QUE le Conseil retient les services de madame Brigitte Beaulieu pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville et, occasionnellement, des autres immeubles de la Municipalité;

QUE madame Claire Blais, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit et est autorisée à signer un contrat de service pour l'entretien ménager de nos immeubles municipaux, et principalement de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.5 Présentation d'un projet pour la mise en commun de services avec la Municipalité de Duhamel – surveillance et sécurité nautique et terrestre



225-09-2018

Mise en commun de services avec la Municipalité de Duhamel

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Duhamel et de Lac-Simon sont intéressées par la possibilité de mettre sur pied un service commun pour la surveillance et la sécurité sur les lacs Simon et Barrière, ainsi que sur l'ensemble du territoire des deux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le programme intitulé « Mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipaux » offre la possibilité aux municipalités de bénéficier d'une aide financière pour démarrer ce service commun;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Duhamel et Lac-Simon accueillent, annuellement, plus de 5 000 plaisanciers, dont environ 3 500 sont des propriétaires ou locataires sur les territoires respectifs, alors qu'environ 1 500 sont des touristes qui visitent la région;

CONSIDÉRANT QUE, dans un premier temps, la mise en commun vise à mettre sur pied une patrouille nautique qui sensibilisera les plaisanciers à l'importance de respecter certaines règles de sécurité, ainsi que de bien comprendre les risques environnementaux face à certains comportements;

CONSIDÉRANT QUE, dans un deuxième temps, les municipalités souhaitent également mettre en place une patrouille terrestre qui exercera une surveillance de nos territoires respectifs, composés de nombreux chalets, parfois dans des zones isolées:

POUR CES RAISONS:

Il est proposé par Madame Chantal Crête Et résolu

QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Blais, à présenter, un projet de mise en commun de service, avec la Municipalité de Duhamel, pour la mise sur pied d'un service de surveillance et de sécurité, nautique et terrestre, et à signer les documents requis pour sa réalisation;

QUE, conformément aux discussions avec la Municipalité de Duhamel et de la résolution à être adoptée ce jour par elle, la Municipalité de Lac-Simon accepte d'agir à titre de responsable du projet;

QUE suivant l'approbation du projet déposé, les municipalités de Duhamel et de Lac-Simon conviennent qu'elles auront à signer une entente afin de définir le mandat, les obligations et le financement de cette mise en commun d'un service qui répondra à des besoins réels et importants pour nos communautés.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.6 Mandat à la firme Imausar - dossier NDC 23200-003

226-09-2018

Mandat à la firme Imausar - dossier NDC 23200-003

CONSIDÉRANT QUE, dans un dossier juridique, la firme Imausar a déposé une expertise qui a fait l'objet d'une contre-expertise nécessitant une réponse;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Ménard, ingénieur de la firme Imausar a déposé une offre pour répondre à contre-expertise de la firme Biron Leblanc;

CONSIDÉRANT QUE la firme Imausar pourrait, si nécessaire, avoir à se présenter devant la Cour supérieure pour répondre de son expertise dans le dossier NDC 23200-003;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Madame Chantal Crête Et résolu



QUE le Conseil accepte l'offre datée du 29 août 2018, présentée par monsieur Michel Ménard de Imausar Environnement et que la Municipalité s'engage, si nécessaire, à défrayer les coûts liés à une présence devant la Cour dans le dossier NDC 23200-003:

QUE le Conseil autorise également une dépense n'excédant pas 1 200.\$, plus les taxes, pour donner suite à la contre-expertise de la firme Biron Leblanc dans ce dossier.

ADOPTÉE à l'unanimité

3. PÉRIODE DE QUESTIONS (10 minutes)

Monsieur le maire donne la parole aux personnes qui souhaitent poser des questions.

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1 Adoption de la liste des chèques, des prélèvements et des salaires

227-09-2018

Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois d'août et des salaires pour la période du 22 juillet au 25 août 2018

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;

Il est proposé par Madame Chantal Crête Et résolu

QUE le Conseil approuve le paiement des sommes présentées aux listes suivantes :

- liste des chèques pour le mois d'août, totalisant la somme de 226 264.32 \$ et portant les numéros 15311 à 15423;
- liste des prélèvements totalisant la somme de 183 250.16 \$;
- liste des salaires des employés pour la période du 22 juillet 2018 au 25 août 2018, pour un montant total de 132 408.75 \$;
- liste des salaires des élus du mois d'août 2018 pour un montant total de 7 725.58 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité

Engagements de crédits

Conformément aux dispositions du règlement numéro 495-2018, la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Claire Blais

Directrice générale et secrétaire-trésorière

4.2 Adoption du règlement 499-2018 - Modification des annexes A, C et D du règlement 491-2018 concernant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon

228-09-2018

Adoption du règlement 499-2018 - Modification des annexes A, C et D du règlement 491-2018 concernant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon

CONSIDÉRANT QUE les activités considérées comme étant des services municipaux ne sont pas taxables;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite préciser la tarification applicable dans le cas d'un renouvellement de permis de construction;

CONSIDÉRANT QUE d'autres services et biens se sont ajoutés et qu'il y a lieu d'ajouter la tarification applicable;



CONSIDÉRANT QU'un avis de motion, accompagné d'un projet de règlement, a été donné à la séance ordinaire du 3 août 2018;

EN CONSÉQUENCE :

ll est proposé par madame Chantal Crête Et résolu

QUE le règlement 499-2018, intitulé « Règlement modifiant les annexes A, C, et D du règlement 491-2018 pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon » soit et est adopté;

QUE par ce règlement, le Conseil ordonne et statue ce qui suit :

ARTICLE 1 - REMPLACEMENT DES ANNEXES A, C et D

Les annexes A, C et D du règlement 491-2018 sont remplacées par celles jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

ANNEXE « A » DIRECTION GÉNÉRALE

BIENS ET SERVICES	TARIF
	10 % par année
Intérêt sur les comptes en souffrance	
	5 % par année
Pénalité sur comptes en souffrance	
*	10 % par année
Intérêt applicable sur les remboursements et trop-perçus	
	30 \$
Frais pour chèques non honorés par une institution	
financière	
	10\$
Bouteille d'eau réutilisable avec logo	
Médaille de chien	15 \$
Remplacement d'une médaille perdue	5\$
Lavage de bateau (60 secondes)	2\$

TRANSCRIPTION, REPRODUCTION ET EXPÉDITION DE DOCUMENTS	TARIF
Reproduction – Liste de contribuables ou d'électeurs (conforme à la Loi sur l'accès à l'information)	0,01 \$ par nom
Frais d'expédition de documents (sur demande)	Coût réel suivant la tarification applicable par Postes Canada
Photocopies couleur Feuille 8 ½ x 11 ou 8 ½ x 14 Feuille 11 x 17	0,40 \$ (recto seulement) 0,50 \$ (recto/verso)
Teume II X II	0,50 \$ (recto seulement) 0,75 \$ (recto/verso)
Autres reproduction de documents	Selon le Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de
	renseignements personnels (chapitre A- 2.1, r. 3)



No de résolution

ANNEXE « C » SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

PERMIS	TARIF
1) OPÉRATION CADASTRALE	
a) Lotissement	35 \$
b) Autre opération cadastrale	par lot créé
b) ridite operation adduction	35 \$
2) CONSTRUCTION	par lot concerné
a) NOUVEAU BÂTIMENT	
Les tarifs pour l'émission de tout permis pour la	
construction, l'érection ou l'implantation de tout nouveau bâtiment principal sont les suivants :	200 \$
i) Bâtiment principal :	
À ce tarif s'ajoute 1\$ pour chaque tranche de 100\$ de valeur estimative excédant 150 000\$, jusqu'à concurrence d'un tarif maximal de 5 000\$.	
La valeur estimative mentionnée à l'alinéa précédent est calculée à raison de 1 000. \$ le mètre carré de superficie habitable.	100 \$
ii) Construction accessoire :	
À ce tarif s'ajoute 1 \$ par tranche de 3 mètres carrés pour la portion excédant 90 mètres carrés, jusqu'à un maximum de 500 \$.	
Le renouvellement du permis de construction du bâtiment principal, pour terminer les travaux à l'intérieur, est autorisé pour une période supplémentaire de 12 mois, sans frais. b) AGRANDISSEMENT	
Permis de construction, pour l'agrandissement ou la transformation d'un bâtiment principal ou d'un bâtiment accessoire de plus de 16 mètres carrés.	85 \$
Le tarif pour l'émission de tout permis de construction, pour l'agrandissement ou la transformation d'un bâtiment accessoire de plus de 16 mètres carrés.	
Auquel s'ajoute 1 \$ pour chaque tranche de 100 \$ de valeur estimative excédant 150 000 \$ jusqu'à concurrence d'un tarif maximal de 5 000 \$.	
La valeur estimative mentionnée à l'alinéa précédent est calculée à raison de 1000 \$ le mètre carré de superficie habitable.	
c) INSTALLATIONS SEPTIQUES	
Construction d'une installation septique	75 \$
Dépôt remboursable de : Sur présentation du certificat de conformité du technologue ou de l'ingénieur.	350 \$
d) Mesure de boues des installations septiques	Par fosse
1) Mesurage de boues des installations septiques de	20 \$



tout dispositif de traitement comprenant un	
élément épurateur (ce coût comprend l'analyse, le	
suivi et l'administration).	40 \$
, and the second	40 9
2) Travaux exécutés par le représentant municipal.	
e) Forage	
1) Captage des eaux souterraines	50 \$
2) Géothermie	50 \$
f) Pergolas, annexe-roulotte, gazebo, serre, cabanon,	
kiosque, solarium, remise, galerie, véranda, abris	
d'auto fixe	65 \$
d auto live	- υσ ψ
g) Piscine, spa, abris à bois et appentis	30 \$
AUTRES CERTIFICATS	TARIF
To a los on All'andre	A= 4
Tous les certificats	85 \$
À l'exception de :	
4 Transport de hâtiment	
1. Transport de bâtiment :	20.4
Dépôt remboursable après vérification des lieux	30 \$
	1 000 \$
2. Changement d'usage :	
	50 \$
3. Coupe de bois :	
Avec devis d'ingénieur - 1 an	100 \$
4 40 1 4 4 1 4 1	
4. Affichage (enseigne) :	-a 4
	50 \$
5. Utilisation de chemin public :	
Dépôt remboursable	50 \$
	1 000 \$
6. Travaux en milieu riverain :	
Dépôt remboursable :	35 \$
(Art. 75 Permis & Certificat U-11)	1 000 \$
,	
7. Stabilisation de rive, mur de soutènement, déblais	
et remblais, entrée charretière :	
Taux de base	30 \$
Pour chaque 1 000 \$ d'évaluation de travaux	1\$
. co. chaque a coc y a craiadion ac normal	-+
8. Abattage d'arbres :	Gratuit
	on or corre
9. Vente de garage : fin de semaine de 3 jours	Gratuit
3. Vente de garage : ini de semane de 3 jours	Gratuit
40. Clâture en rone advisele :	Cuctuit
10. Clôture en zone agricole :	Gratuit

DEMANDES	TARIF
Dérogation mineure	500 \$

LES FRAIS D'ADMINISTRATION SONT <u>INCLUS</u> DANS LES TARIFS DU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT SAUF SI AUTREMENT SPÉCIFIÉS.



ANNEXE « D » SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSTRUCTION DE PONCEAU	TARIF
Déglacer ou nettoyer un tuyau de ponceau dérogatoire	Coût réel
(diamètre inférieur à 45 cm ou installé en contravention	+ 15 % de frais
des règles de l'art ou des règlements municipaux)	d'administration
OBSTRUCTION DE FOSSÉ	TARIF
Corriger l'écoulement d'un fossé, lorsque son lit a été	Coût réel
altéré par une action du propriétaire riverain ou de	+ 15 % de frais
représentant (remplissage, installation de tourbes ou	d'administration
autres) et non par la sédimentation naturelle.	
TRAVAUX AVEC OPÉRATEUR (Machinerie et véhicules de la Municipalité)	TAUX HORAIRE
Camion 10 roues	60 \$
Camion 6 roues	50 \$
Camion utilitaire	40 \$
Camion de service	40 \$
Rétrocaveuse	60 \$
Chargeur sur roues ou sur chenille	60 \$
Citerne	90 \$
Tondeuse ou débroussailleuse	40 \$
Déchiqueteuse	40 \$
Opérateur additionnel	30 \$
Si les travaux sont réalisés en dehors des heures normales majorés en fonction du salaire à être versé aux employés. frais d'administration sont ajoutés au total.	
Frais de déplacement ou d'enlèvement d'une lumière de rue	500 \$
Nouveau numéro civique	
Panonceau, incluant installation	40 \$
Numéro civique	20\$
Poteau	20\$
Travaux sur les chemins municipaux requis en raison des	Tous les frais, incluant
dommages causés par un tiers et nécessitant des	les coûts d'expertise,
réparations	plus
	15 % de frais
	d'administration et les
	frais légaux, si requis.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.3 Approbation des transferts aux différents postes budgétaires

229-09-2018

Approbation des transferts budgétaires

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé la liste des transferts budgétaires effectués au budget de l'année en cours, celle-ci étant datée du 31 juillet 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Chantal Crête Et résolu



QUE le Conseil approuve les transferts budgétaires effectués par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.4 Dépôt du rapport financier au 31 août 2018

Le rapport financier au 31 août 2018 a été déposé aux membres du conseil.

4.5 Appui d'une résolution de la MRC relative au programme TECQ

230-09-2018

Appui d'une résolution de la MRC relative au programme TECQ

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Papineau, par l'adoption de la résolution 2018-04-144, à la séance du 15 août dernier, appuyait les démarches de la MRC d'Antoine-Labelle visant à demander au gouvernement de modifier les modalités du prochain programme sur la Taxe sur l'Essence et Contribution du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT QU'il est question de prévoir le retour du versement annuel de 20 % aux municipalités, suivant le dépôt de leur programmation, ce qui facilitera la coordination et la réalisation des travaux et permettra aux municipalités de réaliser leurs travaux à un meilleur coût;'

CONSIDÉRANT QUE les anciennes modalités permettaient aux municipalités de disposer de fonds avant les versements de l'aide financière du MAMOT et permettant, entre autres, d'éviter les emprunts temporaires et ainsi des frais supplémentaires dans la réalisation des projets;

CONSIDÉRANT QUE selon les nouvelles modalités, plusieurs municipalités sont portées à attendre à la dernière année du programme pour réaliser les travaux, ce qui entraîne des délais de réalisation très courts et des enjeux de niveau contractuels entraînant une augmentation des coûts;

CONSIDÉRANT QUE le programme vient à échéance le 31 décembre 2018 et qu'il y a lieu de demander des révisions aux modalités;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Madame Chantal Crête Et résolu

QUE le Conseil de Lac-Simon appuie les démarches initiées par la MRC Antoine-Labelle, et appuyées par la MRC de Papineau, auprès du MAMOT à l'effet de modifier les modalités du prochain programme sur la Taxe sur l'Essence et Contribution du Québec (TECQ) afin de prévoir le retour du versement annuel de 20 % aux municipalités suivant le dépôt de leur programmation, ce qui facilitera la coordination et la réalisation des travaux et permettra aux municipalités de réaliser leurs travaux à un meilleur coût.

ADOPTÉE à l'unanimité

5. **COMMUNICATIONS**

5.1 Mot du maire - résumé des rencontres et de la participation à des comités

Monsieur le maire invite les gens à consulter le document mis à leur disposition concernant l'avancement du dossier de la fibre optique, piloté par la MRC de Papineau.

6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

6.1 Dépôt du rapport sur la formation des pompiers 2016-2018

Le rapport sur la formation des pompiers 2016-2018 a été déposé aux membres du conseil.



6.2 Embauche de deux pompiers à temps partiel

231-09-2018

Embauche de deux pompiers à temps partiel

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par messieurs Antoine Hamaoui et Maxime Desrochers à faire partie de la brigade d'incendie de Lac-Simon;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service et de son adjoint;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Monsieur Don Saliba Et résolu

QUE le Conseil endosse la recommandation du directeur et de son adjoint et confirme l'embauche de messieurs Antoine Hamaoui et Maxime Desrochers à titre de pompier à temps partiel;

QUE la période de probation sera d'un an.

ADOPTÉE à l'unanimité

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

7.1 Lancement d'un appel d'offres par invitation - pierre et gravier

232-09-2018

Lancement d'un appel d'offres par invitation - pierre et gravier

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité entend réaliser, dès cet automne, des travaux de rechargement sur ses chemins;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de la Loi et notre politique de gestion contractuelle:

Il est proposé par Monsieur Don Saliba Et résolu

QUE le Conseil autorise le lancement d'un appel d'offres par invitation pour la fourniture de pierre et de gravier.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.2 Réparation du camion 6 roues - installation d'une nouvelle boîte

233-09-2018

Réparation du camion 6 roues

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service des travaux publics a déposé un estimé pour le remplacement de la boîte de notre camion 6 roues, celle-ci n'étant plus conforme;

CONSIDÉRANT QUE selon lui, les coûts pour ce remplacement sont trop élevés et injustifiés, tenant compte de l'âge du véhicule;

CONSIDÉRANT QU'il recommande plutôt l'installation d'une boîte usagée, ce qui permettra de rallonger la durée de vie du véhicule, à des coûts raisonnables;

POUR CES RAISONS:

Il est proposé par Monsieur Don Saliba

QUE le Conseil autorise une dépense estimée à 3 500,00 \$, plus les taxes, incluant l'achat d'une boîte usagée chez Service d'excavation Jacques Lirette inc., au coût de 1 000,00 \$, et l'installation d'un dispositif d'alerte qui sera exigé dès le mois d'avril 2019 sur tous les camions.

ADOPTÉE à l'unanimité



8. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

8.1 Lancement d'un appel d'offres public pour la gestion des conteneurs à l'écocentre

234-09-2018

Lancement d'un appel d'offres public pour la gestion des conteneurs à l'écocentre

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de la Loi et notre politique de gestion contractuelle:

Il est proposé par Madame Odette Hébert Et résolu

QUE le Conseil autorise le lancement d'un appel d'offres public pour la gestion et la disposition des conteneurs à notre écocentre.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.2 Rencontre du 8 septembre – Atelier d'information pour les chasseurs et propriétaires de terrain

Monsieur Jean-François David rappelle aux citoyens la tenue d'un atelier d'information sur la chasse et les territoires de chasse, demain, dès 13 heures, à la salle Danny-Legault du Centre St-Félix-de-Valois, au 77 de la rue Hôtel-de-Ville, à Chénéville. Cet atelier sera animé par des agents de protection de la faune du Québec.

9. <u>DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE</u>

Aucun dossier à l'ordre du jour.

10. ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

Tout d'abord, madame Bois tient à annoncer que la FADOQ reprendra ses activités dès le début du mois de septembre et que plusieurs activités sont prévues.

Elle souhaite également remercier les Chevaliers de Colomb pour le prêt de la roulotte qui a servi à nos deux dernières activités; cela a grandement facilité nos opérations.

10.1 Suivi de l'évènement du Gymkhana

Madame Anik Bois donne un compte rendu de l'évènement du Gymkhana et indique que, l'an prochain, il faudra mettre davantage l'accent sur la publicité.

Plusieurs personnes ont découvert cette activité cette année et le coût d'entrée réduit à 5.\$ a permis que les gens viennent voir si cela les intéressait.

10.2 Suivi de l'évènement de la course de boîtes à savon

Madame Anik Bois donne un compte rendu de l'évènement de la course de boîtes à savon et souligne que, l'an prochain, des catégories seront prévues puisque nous avons eu des participants très organisés qui ont raflé toutes les médailles.

Elle remercie tous les bénévoles et particulièrement monsieur Mario Blais, présentement en vacances à l'extérieur, pour son soutien et son aide précieuse pour l'organisation de cette belle activité. En plus d'avoir organisé un atelier pour fabriquer une boîte à savon, il a également construit la rampe de lancement et il a travaillé sans relâche pour publiciser l'évènement.

10.3 Demande d'autorisation - Rallye-X défi les 13 et 14 octobre 2018

235-09-2018

Demande d'autorisation - Rallye-X défi les 13 et 14 octobre 2018

CONSIDÉRANT QUE le Club Autos Sports La Licorne organise, pour une 3e année consécutive, un évènement qui se tiendra sur les terrains de Service d'excavation Jacques Lirette inc.;



CONSIDÉRANT QUE cet évènement, prévu pour les 13 et 14 octobre prochain, se veut la porte d'entrée du rallye automobile, son but premier étant de former de nouveaux passionnés de rallye;

CONSIDÉRANT QUE le Club forme les pilotes et copilotes afin qu'ils exercent ce sport en toute sécurité;

CONSIDÉRANT QUE ces activités donnent de la visibilité à la région;

POUR CES RAISONS:

Il est proposé par Madame Anik Bois Et résolu

QUE le Conseil autorise l'émission du permis requis pour la tenue de l'activité du Club Auto Sport La Licorne, prévue les 13 et 14 octobre prochains, au 284, chemin du Tour-du-Lac, et ce, sans frais;

QUE cette autorisation est valide pour les années 2018, 2019 et 2020.

ADOPTÉE à l'unanimité

10.4 Projet présenté à Kino-Québec accepté

236-09-2018

Projet Kino-Québec - Plaisirs actifs

Parcours d'entraînement rustique sur le chemin du Parc

CONSIDÉRANT QUE, suivant l'adoption de la résolution 177-06-2018, nous avons présenté une demande d'aide financière dans le cadre du programme de Kino-Québec - Plaisirs actifs pour agrémenter et bonifier la piste cyclable du chemin du Parc ;

CONSIDÉRANT QUE notre demande d'aide financière a été partiellement acceptée et qu'une aide financière de 2 500.\$ a été accordée;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Madame Anik Bois Et résolu

QUE le Conseil autorise des dépenses de 5 000.\$ pour la réalisation du projet « Bonification du sentier pédestre/cyclable le long du chemin du parc par l'ajout d'un parcours d'entraînement rustique », présenté à Loisir Sport Outaouais dans le cadre du programme de Kino-Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

Aucun dossier à l'ordre du jour.

12. DIVERS

Aucun dossier à l'ordre du jour.

13. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS</u>

Monsieur Jean-Paul Descoeurs, maire, donne la parole aux personnes qui souhaitent poser des questions.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

237-09-2018

Levée de la séance

Il est proposé par Madame Odette Hébert Et résolu



QUE la séance soit et est levée à 21 h 08.

ADOPTÉE à l'unanimité

Jean-Paul Descoeurs Maire

Directrice générale et sec-très.

